© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

aides allocations familiales

Par Profil supprimé Postée le 31/10/2009 10:26

> Bonjour,
> un ami alcoolique avec trois enfants à charge, en île de france. Nous voulons l'inciter à faire une cure. Il aura besoin d'aides, de gardes pour les enfants pendant ce temps. Pour le convaincre, nous voulons aussi lui apporter les réponses sur ces questions. Où trouver la documentation sur les différentes aides sociales, les services ad-hoc? aura-t-il droit à une aide de sa caisse d'assurance maladie, mutuelle? quels droits, quelles aides? Merci pour toutes vos réponses.

Mise en ligne le 02/11/2009

Bonjour,

Pour obtenir plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec un Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie (CCAA).

Les CCAA accueillent toute personne, entourage comme usager, en difficulté avec l'alcool. Ils proposent une prise en charge individualisée à la fois médicale et sociale, ainsi qu'un soutien psychologique et un suivi socio-éducatif.

Le sevrage lui-même est entièrement pris en charge par la sécurité sociale.
Concernant d'éventuelles aides sociales complémentaires, nous vous invitons à poser vos questions à l'assistante sociale du CCAA.

Vous trouverez les coordonnées des CCAA en consultant notre rubrique "Adresses utiles" (voir lien ci-dessous) : sélectionnez votre département et "Centre de cure ambulatoire en alcoologie" ou "Centre de cure en alcoologie" dans le menu "Type de structure".

Cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles
- rech=d